

Commission d'énergie du Nord—Loi

● (1700)

Pour la première fois, un ministre a déclaré hier que certaines prévisions budgétaires sont maquillées dans l'intérêt de la sécurité nationale. Je pense que c'est au Parlement qu'il revient de s'occuper de cet intérêt, monsieur l'Orateur.

Néanmoins, le système souffre d'un manque d'information. Je constate avec plaisir que le ministre de la Science et de la Technologie (M. Drury) a fait au moins un effort, une tentative pour permettre un quelconque examen de ces prévisions—peut-être pas de la façon dont il a parlé en Chambre, mais au moins d'une certaine façon. On a aussi reconnu que, malgré l'importance de la sécurité nationale, il faut tenir compte de la nécessité d'informer le Parlement et de lui soumettre les affaires publiques, au lieu de les dissimuler de telle manière que le budget lui-même ne permette pas d'en avoir une idée.

L'amendement à l'étude fait voir mieux que tout, l'inquiétude que causent à beaucoup de députés de tous les partis l'effritement graduel des pouvoirs du député et l'affaiblissement du Parlement lui-même.

C'est grâce surtout à l'actuel leader du gouvernement qu'un effort a été entrepris pour ramener à la Chambre l'étude de prévisions budgétaires. C'est ce qu'avaient demandé de nombreux parlementaires à diverses époques. Tout récemment encore, nous approuvions un système qui, pour la première fois, va donner au Parlement un contact nouveau avec les prévisions budgétaires. Il s'agit là d'un mécanisme temporaire, mais j'espère qu'il sera à l'origine d'une nouvelle procédure.

Je pense que c'est dans ce sens que devraient être orientées toutes les lois inscrites dans les statuts. C'est dans le sens de la consolidation de l'autorité du Parlement que le gouvernement devrait diriger son attention, afin de faire de l'institution parlementaire le véritable instrument de représentation du peuple. Les députés, en leur qualité de représentants du peuple, auront alors l'occasion de s'occuper au sein de cette institution des activités gouvernementales poursuivies par chacun des ministères.

J'estime que la proposition du gouvernement quant à ce bill ne vas pas en ce sens, et que c'est là que réside fondamentalement le souci du député du Yukon (M. Nielsen) et du député de Qu'Appelle-Moose Mountain. Nous devrions tous nous en préoccuper quand nous sommes tentés de temps à autre de répondre aux problèmes d'une société complexe en instituant un autre office ou une autre commission plutôt que d'en confier la solution à l'institution parlementaire, nous devrions résister à la tentation; et la Chambre a justement ici l'occasion de résister à semblable tentation.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, plus tôt aujourd'hui, j'ai promis au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

de présenter une motion visant à renvoyer le rapport de la commission Hermann au comité des affaires des anciens combattants. Je demande donc à la Chambre l'autorisation de revenir à l'appel des motions.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre consent-elle à revenir à l'appel des motions?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS**RENOI DU RAPPORT AU COMITÉ PERMANENT**

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé) propose:

Que le rapport de Douglas Hermann, docteur en médecine, au ministre des Affaires des anciens combattants sur les Canadiens qui ont été prisonniers de guerre en Europe pendant la Seconde guerre mondiale, soit renvoyé au comité permanent des affaires des anciens combattants.

(La motion est adoptée.)

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, pendant que nous sommes encore à l'appel des motions, je voudrais saisir la Chambre de celle qui est inscrite à mon nom et qui a trait à l'ajournement de la Chambre.

* * *

[Français]

CHAMBRE DES COMMUNES**L'AJOURNEMENT DE PÂQUES**

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé) propose:

Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera le mercredi 26 mars 1975, demeure ajournée jusqu'au lundi 7 avril 1975. Toutefois, si à un moment quelconque antérieur à cette date, M. l'Orateur, après consultation avec le Gouvernement, devient convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il pourra faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction et la Chambre se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date; et

Que, si M. l'Orateur n'est pas en état d'agir par suite de maladie ou pour toute autre cause, l'Orateur adjoint ou le vice-président des Comités agira en son nom aux fins de convoquer la Chambre de nouveau.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

[Traduction]

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'espérais ne pas participer au présent débat car tous les députés espèrent normalement qu'il sera assez bref. De fait, j'espère que ce ne sera pas un débat, mais j'estime devoir intervenir, car je crois que le solliciteur général (M. Allmand) doit aux députés une explication au sujet d'une question que j'ai soulevée hier après-midi à laquelle, a-t-il dit alors, il répondrait aussi rapidement que possible.